

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**  
Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°024

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

**Absents** : BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry ( pouvoir à Damien Laurain) - FOS Mariana ( pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline ( pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi ( pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle ( pouvoir à Philippe Burguière).

**Objet : DETR 2025**

**Ecole Jean Moulin : rénovation énergétique et mise en accessibilité – tranche 2**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer 7 fenêtres de la façade Ouest de l'école qui sont en bois simple vitrage. Elles n'assurent plus l'étanchéité à l'eau et à l'air des locaux et présentent de très mauvaises caractéristiques thermiques car elles ne sont pour la plupart équipées ni de joints, ni de vitrages isolants. Elles seront donc remplacées et l'ensemble des menuiseries de cette façade seront équipées de protections solaires (BSO) identiques à celles posées sur la façade Sud.

Le montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2025 s'établit à la somme de 18 875.02 € soit 40 % du coût total hors taxes de l'opération.

Afin de solliciter les cofinanceurs sur ce projet, il est proposé le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	Montants HT	Cofinanceurs	Montants	
Menuiserie extérieure	47 187.55 €	Etat DETR	18 875.02 €	40%
		Département	7 078.13 €	15%
		Autofinancement	21 234.40 €	45%
<b>TOTAL</b>	<b>47 187.55 € HT</b>		<b>47 187.55 € HT</b>	

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité à 47 187.55 € HT
- Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus,
- Autorise M le Maire à solliciter les cofinanceurs pressentis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Edmond GROS

